

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le jeudi 16 décembre, a arrêté deux projets de délibération du Congrès, adopté sept délibérations du gouvernement et adopté 49 arrêtés. Il a également examiné 64 dossiers d'étrangers et émis deux avis.

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet, avec Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération prenant acte du débat relatif au rapport d'observations définitives de la chambre territoriale des comptes concernant la gestion de la Nouvelle-Calédonie dans ses relations avec la caisse locale de retraites (CLR) à compter de l'exercice 2014. La chambre a procédé à onze recommandations qui seront débattues au Congrès.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui propose diverses dispositions financières et budgétaires dans l'attente du vote du budget primitif 2022. Le vote du budget primitif étant prévu en février 2022, soit après le 31 décembre 2021, l'objet de la présente délibération est de fixer le reversement de la taxe générale sur la consommation (TGC) à l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASSNC) et à l'Agence pour la desserte aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC), dans la limite maximale mensuelle du douzième du budget 2021. Soit, pour la période de janvier 2022 jusqu'au vote du budget primitif 2022, les sommes de 1,58 milliard de francs par mois pour l'ASSNC et de 235 millions de francs par mois pour l'ADANC. Pour cette même période, les dépenses d'intervention, et plus particulièrement les subventions de fonctionnement attribuées aux établissements publics et à certaines associations, seront autorisées selon la règle du douzième mensuel des crédits alloués au budget 2021. Les dépenses d'investissement seront également autorisées, ainsi que le versement d'une créance au profit de la CAFAT (1,6 milliard de francs), pour un montant total de 2,7 milliards de francs.

Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour 11 affaires).

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé, pour une durée de deux ans, l'habilitation de formation aux premiers secours de l'association «protection civile de Nouvelle-Calédonie».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 2,8 millions de francs de subventions aux associations de jeunes sapeurs-pompiers de Dumbéa (1,4 million) et de Nouméa (1,4 million). Ces sommes correspondent à deux années de subventions (2020 et 2021). Compte tenu de la situation budgétaire de la Nouvelle-Calédonie, ce versement n'avait pas été possible en 2020.

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement, avec Thierry Santa, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 10 millions de francs à l'Institut de recherche pour le développement. Cette somme correspond à deux années de subvention (2019 et 2020) dues au titre d'une convention passée en 2018 entre l'IRD et la Nouvelle-Calédonie pour le financement d'outils face au risque de tsunamis. Un premier versement de 10 millions de francs a été effectué en 2018, mais, compte tenu de la situation budgétaire de la Nouvelle-Calédonie, puis de la crise sanitaire, aucun versement n'a été réalisé les deux années suivantes, soit un total dû de 10 millions de francs.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement, avec Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué trois millions de francs de subventions à l'association SOS Violences.

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 170 millions de francs de subventions au titre des dépenses des transports scolaires des communes et structures intercommunales, pour l'année 2021.

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'avenant n° 9 à la convention des orthophonistes et orthoptistes du 9 septembre 1996. Il modifie un article en précisant les circonstances exceptionnelles lors desquelles un dépassement du temps ou du lieu d'exercice de ces professions est autorisé (travail le week-end, notamment).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 50 000 francs les droits d'inscription pour la formation « auxiliaire puériculture » de l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert pour l'année 2022, à l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales :

- une formation « ambulancier » – 30 places sont prévues pour suivre la formation préparatoire de trois semaines qui permet aux candidats d'obtenir des prérequis avant de commencer la formation « diplôme d'ambulancier », pour laquelle 27 places sont programmées ;
- une formation « auxiliaires de puériculture » – 12 places.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative du comité d'organisation sanitaire et sociale.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le transfert de la « Pharmacie Centre-Ville Rocade » dans une autre rue du centre-ville de Nouméa. Elle déménagera de la rue d'Austerlitz vers la rue Anatole-France.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré la déclaration d'exploitation de la « Pharmacie des Isles » qui se situe à Nouméa.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les budgets rectificatifs 2021 et les budgets primitifs 2022 de la Chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC) :

- Le budget rectificatif 2021 de la CCI-NC « Nouméa et agences » s'établit comme suit :
 - le compte de résultat est arrêté en recettes à la somme de 1,979 milliard de francs et en dépense à la somme de 1,970 milliard, faisant apparaître un résultat de l'exercice de 8,8 millions ;
 - le tableau des opérations en capital est arrêté en recettes à la somme de 98,99 millions et en dépenses à la somme de 80 millions, faisant apparaître un résultat budgétaire global de 18,92 millions.
- Le budget rectificatif 2021 de la CCI-NC « La Tontouta » s'établit comme suit :
 - le compte de résultat est arrêté en recettes à 1,35 milliard de francs en dépense à 2,27 milliards, faisant apparaître un résultat déficitaire de - 920,19 millions ;
 - le tableau des opérations en capital est arrêté en recettes à la somme 549,65 millions et en dépenses à la somme de 905,93 millions, faisant apparaître un résultat budgétaire global déficitaire -356,27 millions.
- Le budget rectificatif consolidé 2021 de la CCI-NC « La Tontouta » s'établit comme suit :
 - le compte de résultat est arrêté en recettes à 3,12 milliards de francs et en dépense à 4,03 milliards, faisant apparaître un résultat déficitaire – 911,39 millions ;
 - le tableau des opérations en capital est arrêté en recettes à 648,64 millions et en dépenses à 985,99 millions, faisant apparaître un résultat budgétaire global déficitaire de - 337,35 millions.
- Le budget primitif 2022 de la CCI-NC « Nouméa » s'établit comme suit :
 - le compte de résultat est arrêté en recettes à la somme de 1,93 milliard de francs et en dépenses à la somme de 1,98 milliard, faisant apparaître un résultat de l'exercice déficitaire de - 51,12 millions ;
 - le tableau des opérations en capital est arrêté en recettes à la somme de 46,86 millions et en dépenses à la somme de 118,88 millions, faisant apparaître un déficit budgétaire de - 72,01 millions.
- Le budget primitif consolidé 2022 de CCI-NC s'établit comme suit :
 - le compte de résultat est arrêté en recettes à la somme 4,37 milliards de francs et en dépenses à la somme de 5,12 milliards, faisant apparaître un résultat de l'exercice déficitaire de - 749,74 millions ;
 - le tableau des opérations en capital est arrêté en recettes à la somme de 53,15 millions et en dépenses à la somme de 1,34 milliard, faisant apparaître un déficit budgétaire global de l'exercice de -1,28 milliard.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget primitif 2022 de l'Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique (OCEF). Il est arrêté à la somme globale de 7,32 milliards de francs répartie ainsi :

- pour la section de fonctionnement : 6,98 milliards de francs en recettes et en dépenses ;

- pour la section d'investissement : 339,55 milliards en recettes et en dépenses.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2014-333/GNC du 13 février 2014 relatif aux conditions d'importation des produits à risque sanitaire. Cette modification fait suite à la détection d'un virus à risque pour les cultures de tomates (virus de la mosaïque du Pépino ou PepMV) en Nouvelle-Zélande. Ce virus est ajouté à la liste des espèces interdites à l'importation en Nouvelle-Calédonie et des conditions d'importation spécifiques aux semences de tomates sont mises en place afin de garantir l'arrivée de matériel végétal sain en Nouvelle-Calédonie. Une note a été rédigée à l'attention des importateurs pour les informer de ces nouvelles conditions d'importation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif à la mise en fonctionnement, à compter de janvier 2022, du nouveau système de dédouanement automatisé du fret international, baptisé Sydonia World. Il permettra notamment d'optimiser les contrôles.

Au visa d'Adolphe Digoué, avec Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2021-1353/GNC du 25 août 2021 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans les secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la production, du transport et de la réglementation de la distribution d'énergie électrique et des relations avec les provinces (Commission de dépouillement des votes pour l'élection des membres du conseil de l'ordre des experts-comptables et comptables libéraux de la Nouvelle-Calédonie).

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les modalités d'attribution de la licence de personnel de maintenance et de suivi technique des systèmes de la navigation aérienne (ATSEP). Cette modification fait suite à une évolution réglementaire qui a entraîné la disparition du dispositif d'agrément des formations et examens pour ce personnel.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'autorisation temporaire des dépendances du domaine public aéronautique de l'aérodrome de Koné par les sociétés Pacific Airport Engie et Hélicocéan ainsi que par le club ULM Air Ouest.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'autorisation temporaire des dépendances du domaine public aéronautique de l'aérodrome de Lifou-Wanaham par la société Air Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 3 de l'exercice 2021 du port autonome de la Nouvelle-Calédonie (PANC). Elle est arrêtée à la somme de 200 millions de francs en section d'investissement. Le budget global 2021 du PANC est ainsi arrêté à la somme de 7 milliards, dont 2,97 milliards en dépenses et en recette de la section de fonctionnement et 1,84 milliard en dépenses et 4,02 milliards en recettes pour la section d'investissement. Cette dernière présente donc un suréquilibre de 2,18 milliards.

Au visa de Gilbert Tyuïenon, avec Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le Fonds social de l'habitat (FSH) au bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer pour l'opération immobilière à caractère social « Berton Rivière-Salée ». Elle prévoit la création de six logements collectifs locatifs et de sept villas individuelles en accession aidée. Le montant de l'acquisition du foncier est de 26 millions de francs. L'exonération des droits d'enregistrement est évaluée à 2,41 millions.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2021-115/GNC du 19 janvier 2021 qui a étendu le bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer à la structure juridique SARL Taako-Le Récif, laquelle intervient dans le cadre de l'opération « Taako » (23 logements sociaux locatifs, à Dumbéa). Le nom « SARL Taako-Le Récif » est remplacé par « SAS Taako ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2020-1855/GNC du 24 novembre 2020 qui a agréé la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) au bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer pour l'opération « Les Près fleuris » (12 logements sociaux locatifs à Païta). La « SAS Les Près fleuris » est ajoutée à l'arrêté en tant que structure juridique dédiée à cette opération.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2021-107/GNC du 19 janvier 2021 qui a agréé la SEM Agglo au bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer dans le cadre de l'opération « L'Émerillon » (23 logements sociaux locatifs à Dumbéa). Depuis cet agrément, le coût de l'opération a été revu à la baisse. Au total, le montant des exonérations fiscales en droits d'enregistrement, taxe hypothécaire et TGC est ainsi estimé à la somme de 38,16 millions de francs. De plus, la « SARL L'Émerillon » est ajoutée à l'arrêté en tant que structure juridique dédiée à cette opération.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le Fonds calédonien de l'habitat (FCH) au bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer dans le cadre de l'opération « Albizia », sur le site de l'ancienne Université Magenta dont le foncier appartient au Fonds social de l'habitat. Cette opération immobilière à caractère social prévoit la création de 58 logements locatifs aidés et de transition à Nouméa. La SA Calédonie Habitat 19 est désignée en tant que structure juridique dédiée à cette opération. Le prix de vente du foncier étant de 146,12 millions de francs, le montant de l'exonération des droits d'enregistrement (TGC incluse) est évalué à la somme de 22,35 millions. Par ailleurs, le montant des travaux de construction étant évalué à 1,27 milliard, l'exonération de TGC (au taux de 6 %) sur ces opérations est estimée à la somme de 76,56 millions. Au total, le montant de l'ensemble de ces exonérations représente une dépense fiscale estimée à 98,92 millions. Lors de la revente de la future résidence par la SA Calédonie Habitat 19, le FCH bénéficiera de plus des exonérations en droits d'enregistrement pour un montant de 77,44 millions de francs.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2019-499/GNC du 5 mars 2019 relatif à la création d'une certification de la Nouvelle-Calédonie de dirigeant d'entreprise de sécurité privée (DESP). Ces modifications font suite à la révision intervenue au niveau national sur les modalités d'organisation des formations. Il convient ainsi d'adapter le référentiel professionnel, le référentiel de certification et le cahier des charges de formation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 27 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises confrontées à une baisse d'activité due directement ou indirectement aux périodes de confinement. Cette baisse d'activité peut se traduire par une baisse de clientèle, l'interdiction d'accueil du public, des difficultés d'approvisionnement, l'incapacité du personnel de l'entreprise à accéder à son lieu de travail.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 38 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises et employeurs de personnel de maison, qui sollicitent le bénéfice de l'allocation du fait de l'impossibilité pour eux, de mettre en place des mesures de prévention pour leur salarié ou leur clientèle durant les périodes de confinement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 9 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises dans l'impossibilité de fournir du travail à leurs salariés soit sur le lieu de travail soit en télétravail durant les périodes de confinement
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prolongé le bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 du 1^{er} novembre jusqu'au 31 décembre 2021, pour 3 entreprises. Il s'agit d'entreprises qui justifient de difficultés économiques significatives, conséquences de la crise covid-19, telles qu'une baisse significative du chiffre d'affaire, une dégradation de la trésorerie ou des pertes d'exploitation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a admis 78 entreprises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises concernées par l'arrêté conjoint prévoyant les fermetures d'établissements durant les périodes de confinement.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a rectifié l'arrêté n° 2021-2159/GNC du 1^{er} décembre 2021 en retirant six entreprises admises au bénéfice de l'allocation de soutien Covid-19 durant les périodes de confinement, du 7 septembre au 17 octobre 2021 inclus. Il s'agit d'entreprises ne remplissant pas les conditions nécessaires et inscrites par erreur dans la liste des bénéficiaires. Douze entreprises de cette liste sont maintenues.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé, comme en 2019, le versement à la province Sud de 10 millions de francs au titre de la délégation de gestion du Bureau d'accueil des tournages, pour la période 2020-2021. Il a également proposé à la province Sud un nouveau contrat de délégation de gestion du fonds de soutien à la production audiovisuelle qui définira notamment les modalités d'instruction des dossiers et de gestion du fonds pour la période 2022 à 2024.

Au visa de Joseph Manauté, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué, au titre du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions, une subvention de 6,15 millions de francs à la mairie de Canala. Elle permettra de financer la fin du programme de mise en place d'une déchèterie et de points d'apports volontaires (PAV) sur la commune. Pour rappel, ce fonds est alimenté par une taxe exigible sur les produits importés susceptibles de générer, à l'usage, des nuisances environnementales fortes et des risques pour la santé publique. Il est géré par un comité qui se réunit au minimum deux fois par an.

Arrêtés de nomination

Au visa d'Adolphe Digoué, avec Joseph Manauté, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Geoffroy Wotling en qualité de chef du service de l'eau de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Eloïse Nicolas en qualité de directrice des Ressources humaines et de la fonction publique.

Au visa de Vaimu'a Muliava, avec Christopher Gygès et Adolphe Digoué membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé Philippe Gervolino en qualité de directeur général de l'Office des postes et des télécommunications.

Arrêtés de désignation

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné des praticiens hospitaliers du centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret en qualité de chefs de service à titre provisoire.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné les représentants des transporteurs et des usagers au sein de la commission territoriale des transports routiers de personnes.

Au visa d'Adolphe Digoué, avec Vaimu'a Muliava et Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté modifié n° 2021-1507/GNC du 8 septembre 2021 portant désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'Office des postes et des télécommunications (OPT). Magali Manuohalalo remplace Philippe Michel en qualité d'administratrice suppléante au sein du conseil d'administration. Dans le même arrêté, la date du 31 décembre 2021 a été supprimée pour la prolongation du conseil d'administration.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis quatre avis favorables sur une demande de visa de long séjour et 22 avis favorables sur une demande de titre de séjour. Il a accordé 25 autorisations de travail et en a renouvelé 13.

* *
*

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur le transfert de gestion à la commune de Nouméa de dépendances du domaine public maritime de la province Sud.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret portant actualisation et adaptation des dispositions du Code de l'éducation relatives à l'outre-mer (décret simple).

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.